

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 26 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

**Administrateurs absents excusés :**

CROISSANT Guy; GOASDOUE Gérard; LE MEAUX Vincent; OLLIVRO HERVE; BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE SAULNIER Brigitte;

**Administrateurs absents :**

TOMYN Jérémie

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :** Guy CROISSANT à RASLE-ROCHE Morgan

En exercice : **25**  
Présents : 14  
Absents : 11  
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **vendredi 6 septembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2024-09-38

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD – VACANCES DE POSTE

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

**VU** le décret n° 2020-1174 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des ergothérapeutes territoriaux,

Deux postes d'agent social (35h et 28h hebdomadaires) et un poste d'ergothérapeute (7h hebdomadaires) sont vacants à l'Ehpad les Magnolias de Pontrieux.

Par conséquent, il convient de procéder à la vacance de ce poste, ainsi qu'au recrutement.

**Lecture entendue, et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à :
  - Procéder aux vacances de postes
  - Procéder aux opérations de recrutement
  - Procéder en conséquence à la modification du tableau des effectifs
  
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

